



Préavis de départ non respecté et impayé

Par **vio**, le **10/10/2015** à **16:09**

Ma locataire me fait parvenir une lettre RAR pour me préavis de départ, et me signifie que le préavis ne durera qu'un mois, et sera couvert par la caution.

Pour éviter trop d'impayés et d'ennui, je lui rappelle que ce n'est pas légal, mais je tente tout de même de le faire visiter pour le relouer au plus vite. Je n'ai aucune réponse à mes appels, pas de nouvelles. Que dois-je faire et que puis-je faire légalement?

Puis-je faire ouvrir l'appartement?

Comment faire valoir mes droits sans que ça n'engage trop de frais tout de même?

Comment être sûr de récupérer les mois impayés au cours desquels je ne peux pas relouer mon bien?

Bien cordialement, Violaine.